

de déshonneur, qui plongent l'homme public dans la fange? et ne les traiteront-ils pas en conséquence? La saine politique indiquerait d'autres démarches. Mais rappelons-nous que nous ne sommes pas envoyés ici pour faire la guerre à tout le monde, mais pour réclamer au nom du peuple la liberté coloniale; sans oublier néanmoins l'obéissance due au Roi, et sans oublier que nous sommes sujets Anglais, titre dont on semble être orgueilleux dans certaines occasions, et dont on semble rougir dans d'autres, jusqu'à sembler avoir l'air de préférer les institutions de l'Union Américaine. Pour moi, je préfère la protection paternelle du gouvernement mixte de l'Angleterre, aux caprices de la majorité, un gouvernement d'ordre à un gouvernement d'anarchie. J'aime à pouvoir dormir tranquille chez moi, sans craindre les emportemens d'une populace souveraine. Je suis toujours prêt à élever la voix contre les abus, mais avec des restrictions et des bornes convenables. J'espère aussi que les Canadiens, peuple honnête, vertueux, paisible, et gentil-homme par excellence, ne se laisseront pas emporter aux excès qu'on leur montre tous les jours comme les charmes de la liberté, et apprécieront à leur juste valeur dans certains de leurs représentans, des expressions, qu'on ne souffrirait pas d'homme à homme, et qui deviennent déshonorantes au corps. (Ah! Ah!) Oui, voilà mes sentimens indépendamment des Ah! Ah! que j'ai cru entendre. Je me suis étendu sur ce sujet, afin de rappeler aux Membres que nous ne pouvons rien par la force, et que la modération doit nous conduire à de meilleures fins. Moi-même, je réclame contre des abus, j'ai porté des accusations, et j'ai obtenu justice. Cette année j'ai porté de nouvelles accusations, et j'espère encore obtenir justice. J'avais encore un autre sujet à amener devant la Chambre, mais je vois qu'elle veut se suicider: j'y renonce pour cette année. Auprès du gouvernement par ma résidence à Québec, je suis plus à portée que les Membres éloignés d'observer et de connaître les abus, et de m'engager dans une telle lutte. Je suis obligé par devoir et par inclination de signaler les abus partout où je les vois, avec la même fermeté que je m'opposerais à des déclamations funestes, qui provoquent les hommes les plus célèbres en Angleterre, et tendent à représenter comme ennemie toute la nation Anglaise. D'après ce que j'en connais, les Canadiens n'ont pas de meilleurs amis que les Anglais. Nous sommes en lutte, il est vrai, avec les fonctionnaires publics, mais n'allons pas chercher de nouveaux ennemis en Angleterre. Rappelons-nous que nous sommes sujets Britanniques; que quand il s'agit des intérêts du Canada, nous sommes Canadiens, et que quand il s'agit des intérêts de la Mère-Patrie contre le monde entier, nous sommes et nous devons être éminemment sujets Britanniques: je le suis, je vivrai et je mourrai tel.

M. BENTLEY: M. Guay a remarqué qu'on s'était écarté de la question: je le crois volontiers. La seule question est de savoir si le gouverneur a refusé les contingens, et s'il a le droit de le faire. Pour le prouver on aurait pu s'élever la 20e partie des débats qui ont eu lieu. D'abord il n'est plus besoin de prouver que le gouverneur a refusé les contingens: c'est un fait, et qui a été démontré. Quant au droit, il

n'y a qu'à référer au journal de l'année dernière, on verra de la part de la Chambre la même demande et les mêmes résolutions, et de la part de Son Excellence le même refus. Sur des faits aussi positifs, qu'est-il besoin de délai et de tant de débats?

Mr. VANFELSON: Il me semble en effet avec le préopinant qu'on s'est un peu écarté de la question. La seule question est celle-ci: deux branches de la législature, ayant chacune des attributions égales, se trouvent en collision; et il s'agit de savoir si la collision procède d'une erreur de la chambre ou de l'exécutif. L'année dernière la chambre, suivant l'usage, s'est adressée au Gouverneur pour avoir ses contingens sur un vote de crédit, et celui-ci les lui a refusés, ce qui est sans exemple dans l'histoire parlementaire de la Mère-Patrie, et des colonies. La collision entre ces deux branches de la législature date de ce jour. La chambre d'assemblée a réclamé en faveur de ses privilèges, et la 83e résolution de l'année dernière contient une condamnation de la conduite du Gouverneur relativement à ce refus. Les 92 résolutions ont été soumises au peuple, qui les a approuvées, et dans toutes les localités les élections ont roulé sur ces résolutions, et ont produit en général un résultat en leur faveur. Cette chambre a encore dans son sein la grande majorité des Membres, qui ont voté les 92. Il s'agit maintenant de savoir si la 83e est erronée. Suivant moi loin d'être erronée, elle contient l'énonciation d'un droit et privilège de cette Chambre de tout temps reconnu. Le Gouvernement même a accepté pour ses propres dépenses des sommes considérables sur de simples votes de crédit. En 1818, pour la première fois la Chambre reçut un message, l'informant que la Métropole accordait à ses prières, et mettait à sa possession la liste civile. Comme vers ce temps le Gouverneur, le Général Sherbrooke, se trouva malade, et que les tableaux nécessaires des dépenses ne purent être fournis, la Chambre, le 26 Mars, vota par adresse la liste, et mit entre les mains de l'Exécutif par vote de crédit une somme considérable de plusieurs mille louis, que le Gouverneur accepta. (Voir le Journal de 1818.) Il n'eût pas de scrupule non seulement de payer les contingens, mais même de recevoir la liste civile ainsi votée. Aussi l'année suivante, sous un autre Gouverneur même, le Duc de Richmond, un Bill d'indemnité fut-il passé par la Chambre? S'il en fût ainsi de la liste civile, comment peut-on élever quelque doute sur l'application du même principe à l'octroi des contingens? D'ailleurs la 83e résolutions est une détermination sage et raisonnée qu'a prise cette Chambre et qu'elle ne saurait abandonner sans raison. Il est impossible que les Membres puissent se contredire sur ce sujet, et avoir même aucun doute: les résolutions actuelles ne sont que l'énonciation du même principe.

Division sur l'amendement de Mr. Taché: Pour 21, contre 55.

7 Mars 1835

CONTINGENS.

Mr. Guay: J'ai parlé sur l'amendement; je désire à présent dire quelques mots au mérite sur les résolutions. On regarde la question des